Commune de **SOISY-BOUY**

Bulletin Municipal Janvier 2022

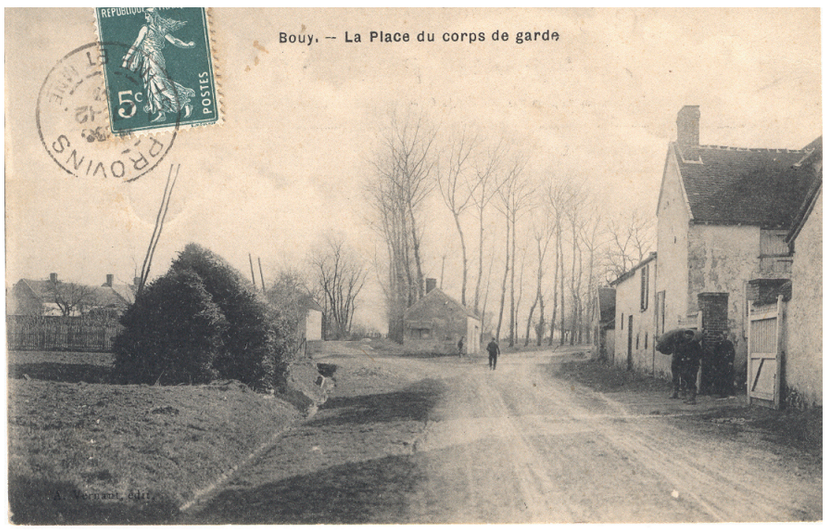

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

J'écris ce « mot du maire » le mercredi 1er décembre, à un moment particulier puisque à nouveau nous sommes confrontés à un rebond spectaculaire de la pandémie, avec en plus l'apparition d'un nouveau variant « omicron », pour lequel nous avons peu d'informations sur sa dangerosité et son comportement face à la vaccination. C'est la raison pour laquelle il faut retrouver les gestes barrières trop vite abandonnés à mon goût, il y va de la sécurité de tous, et si parmi notre communauté villageoise il y a encore des personnes non vaccinées, je les encourage à franchir le pas, nous participerons ainsi collectivement à un élan de responsabilité et de solidarité, envers les populations les plus à risques.

Au-delà de ces considérations sanitaires, votre conseil municipal a travaillé sur des sujets déjà évoqués comme :

- l'installation de deux défibrillateurs,
- l'ouverture à la location de notre nouvelle salle des fêtes,
- l'implantation de places de stationnement notamment rue du Bois aux Dames et prochainement rue de Bray et rue de Montramé, ainsi nous rendrons les trottoirs aux piétons,
- la mise en place de décorations de Noël confectionnées par une équipe de bénévoles,
- la présentation d'un dossier de subvention pour la construction d'un city stade (subvention refusée en 2021 et demande renouvelée en 2022),
- l'installation dans les semaines à venir d'une antenne relais réunissant 4 opérateurs,
- la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- l'instauration de la coupure de l'éclairage public de minuit à 5h à partir du 1er février 2022,
- la végétalisation et le fleurissement du village
- etc ...

2022 sera une année importante sur le plan politique puisque nous aurons une élection présidentielle et dans la foulée une élection législative, ces rendez-vous sont importants puisqu'ils impacteront notre quotidien, aussi inscrivez-vous sur les listes électorales si cela n'est pas le cas et surtout : votez !

Ne sachant pas à quel moment vous lirez ce bulletin, je vous souhaite d'ores et déjà une très bonne année 2022 au cours de laquelle, j'espère, nous retrouverons une vie normale, que 2022 voit aboutir vos projets personnels et professionnels et surtout que la santé reste au cœur de nos préoccupations en restant vigilants.

Bien à vous.

Le Maire,
Jean-Patrick SOTTIEZ

Ouverture de la Mairie au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 16h30 à 18h00

FERMÉE LE MERCREDI

Tél : **01 64 00 15 61** - Fax : **01 64 60 15 29**

E-mail : *accueil@mairie-soisybouy.fr*

Site internet : *https://www.mairie-soisybouy.fr/*

Directeur de la Publication : Jean-Patrick SOTTIEZ - **Directeur de la rédaction :** Marion LECLERC
Responsable de la commission : Vincent CHENAULT
Edition Janvier 2022

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 1 23/12/2021 16:15

COIFF BEAUTE
Stéphanie
• Coiffure Esthétique
• Prothésiste ongulaire
• Barbier
à domicile
06.82.04.49.25
Coiff'Beauté Stéphanie
77480 MOUY/SEINE

MATÉRIEL MÉDICAL
Carine Piccolo
LOCATION & VENTE
Lits / fauteuils
Orthopédie - Produits vétérinaires
Ouvert tous les jours : 9h-12h30 & 14h-19h30 (sauf dimanche et lundi matin)
Tél. : 01 64 08 61 34 ▪ Fax : 09 72 11 80 89
13 Rue de l'Avenir - 77650 LONGUEVILLE

Éditions AG com
44 Rue des Mûres - 92160 ANTONY
Agendas de poche - Bulletins Municipaux - Guides Pratiques & Touristiques
Plans de villes - Calendriers - Etc...
07 72 37 52 92
editions.agcom@gmail.com

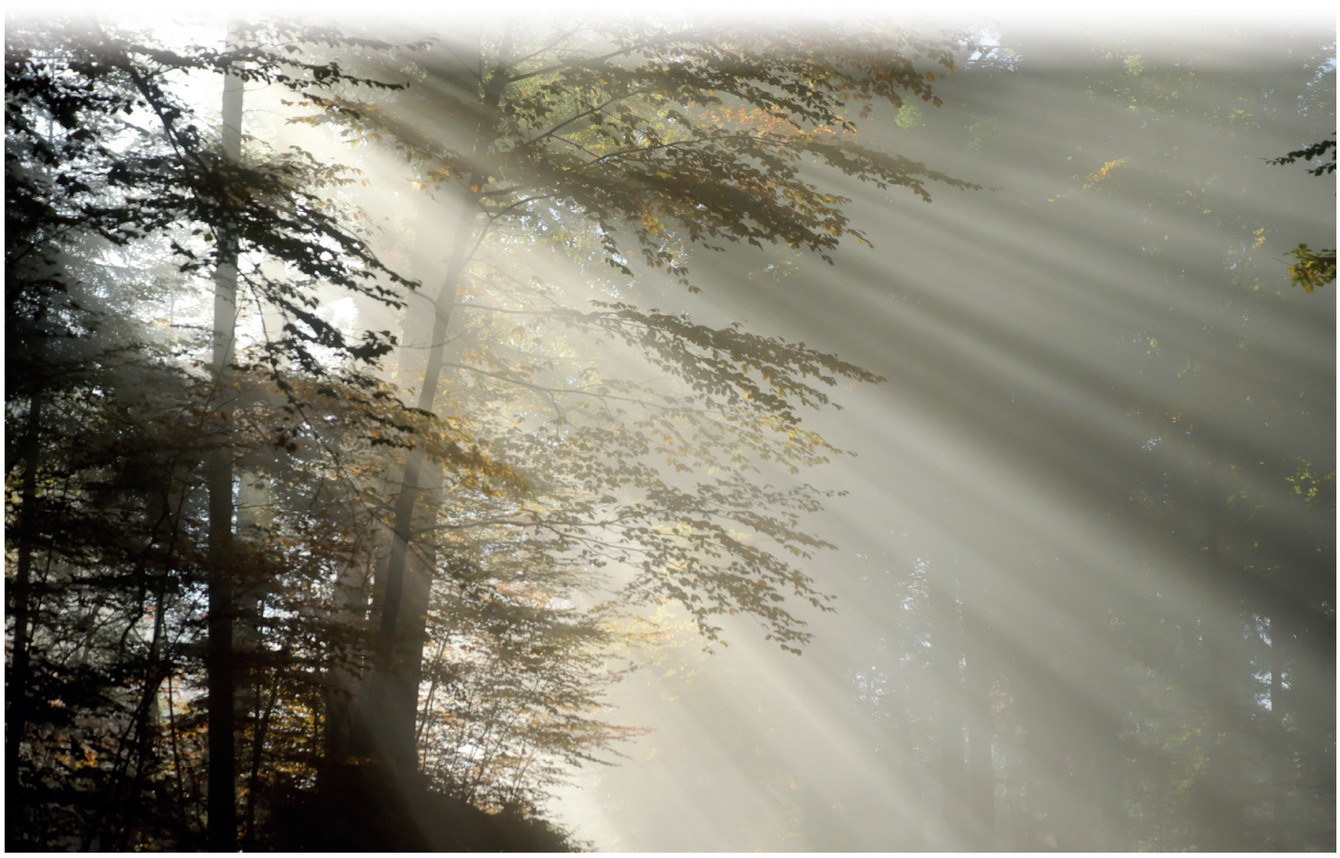

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 2 23/12/2021 16:16

RAPPEL DES COMMISSIONS

COMMISSION TRX : travaux et entretien des bâtiments publics, voirie, terrains, matériel, « patrimoine » commune et réseaux eau & assainissement.

COMMISSION S2F : finances, fiscalité, réglementation en matière d'hygiène, sécurité civile et risques majeurs, fêtes et cérémonies, salles culturelles, association et culture.

COMMISSION CAJE : environnement, affaire scolaires, communication, jeunesse et sports.

COMMISSION ECAU : état civil, cimetière, affaires sociales et urbanisme.

URBANISME

La rubrique urbanisme
Commission ECAU

Quelques règles à connaître et à respecter

La municipalité est souvent confrontée à des demandes concernant la construction de dépendances ou de terrasses ou est parfois mise devant le fait accompli de constructions réalisées sans autorisation préalable.
D'une manière générale, nous vous conseillons à chaque fois que vous avez un projet, de consulter le Plan Local d'Urbanisme afin d'avoir les informations nécessaires concernant votre zone et de poser vos questions au service Urbanisme de la Mairie afin que vos idées de travaux soient conformes.
Le PLU de la Commune est disponible sur notre site internet :
https://www.mairie-soisybouy.fr/index.php/plan-local-durbanisme/

Pour déclarer vos travaux, merci d'utiliser le Cerfa N° 13703*07 disponible en ligne :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028
(Attention, cerfa régulièrement modifié)

Pour vous aider, nous vous proposons ci-dessous un schéma didactique qui permet de savoir si votre projet est soumis à une Déclaration Préalable ou à un Permis de Construire.

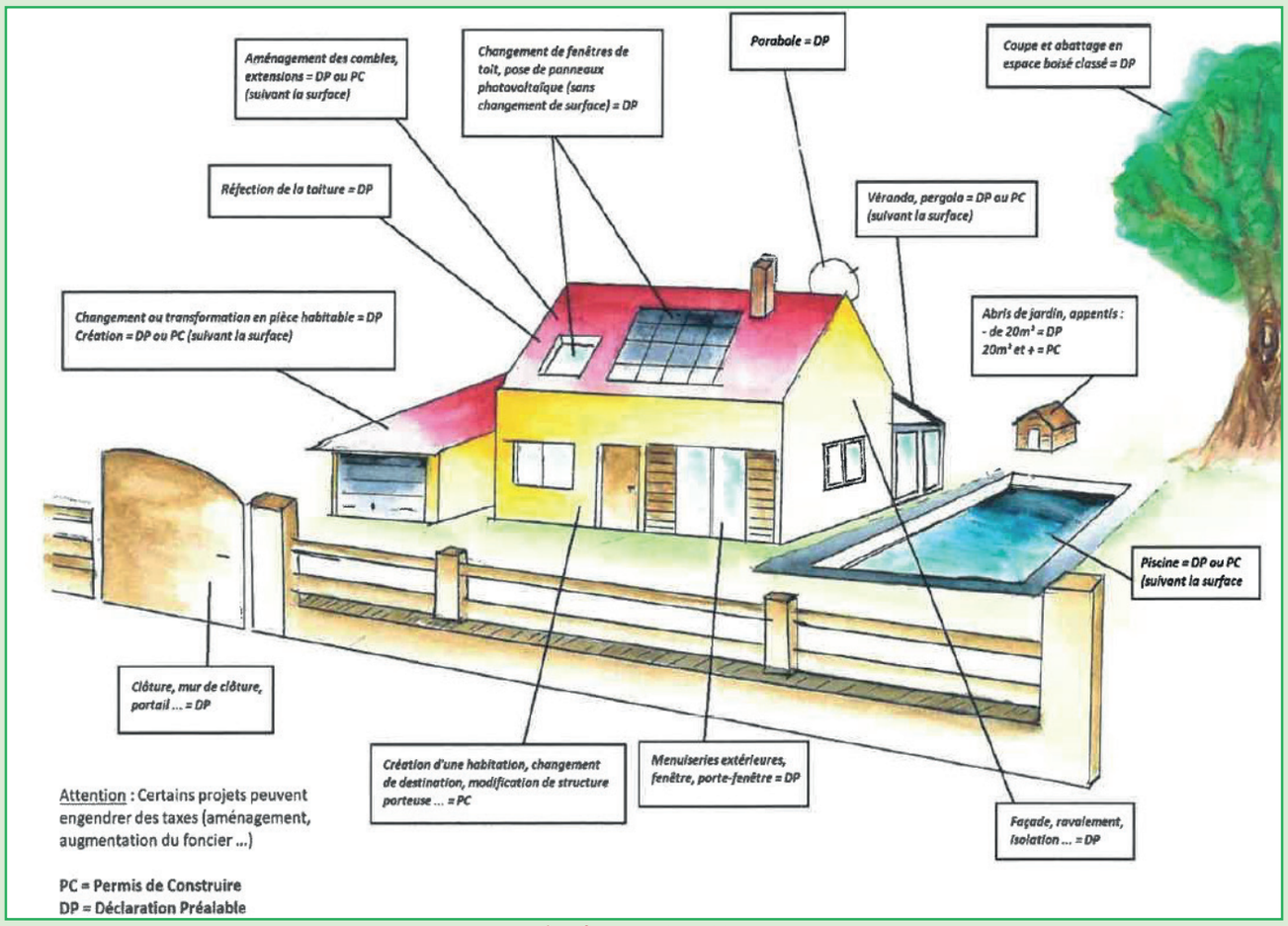

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 3 23/12/2021 16:16

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS TÉLÉPHONIQUE

Vous remarquez depuis bien trop longtemps une couverture mobile totalement insatisfaisante.
L'équipe municipale s'est emparée de cette problématique et est heureuse de vous annoncer l'installation très prochaine d'une antenne relais téléphonique située au stade de foot du village. Cet emplacement a été retenu par la société Orange car étant le plus adapté pour recevoir cette antenne.
Elle permettra d'amplifier considérablement le réseau mobile de tous les opérateurs et sera matérialisée par un pylône monotube vert de 30 mètres de haut.

Dans un second temps, il est envisagé pour la Commune de végétaliser les abords du pylône de manière à l'intégrer le mieux possible dans l'environnement.

LES ACTUALITÉS DU VILLAGE !

Ouverture d'un domaine éco-responsable - route de Longueville *(Initiative privée).*

Nous sommes Johan et Mélanie et aimons avant tout la nature et le calme !
Nous proposons un parc naturel de 20 hectares avec un étang de 2 hectares et bois sur la commune de Soisy Bouy. 6 emplacements dont 2 yourtes, 1 tiny-house et 3 emplacements libres (tente ou van). (ni eau ni électricité, vous devez être autonome, on vient ici pour la nature et les animaux pas pour le confort).

Idéal pour visiter Provins, nos locations insolites sont aussi parfaites pour les amoureux de la nature et pour se déconnecter !

Réservations :
En ligne : **www.jo-mel.fr**
Téléphone : **07.68.72.02.79**
Email : **gite.jomel@gmail.com**

Localisation de l'étang : (route de Longueville)

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 4 23/12/2021 16:16

« LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DES FÊTES, UN PROJET AMBITIEUX POUR UNE PETITE COMMUNE COMME LA NÔTRE ».

Erigé en 1982, le « Mille-Club » de Soisy-Bouy aura rassemblé des générations et accueilli une multitude d'événements.

Pour la petite histoire, en 1966, **le Ministère de la Jeunesse et des Sports** lance un concours pour un prototype d'équipement socio-éducatif afin d'équiper la France de « **Mille-Clubs de jeunes** ». L'objectif des Mille-Clubs est de produire des modèles de série économiques selon des processus de préfabrication légère. Les exemplaires doivent être identiques quelle que soit la région ou la taille de la Commune (urbaine ou rurale) et doivent assurer une diffusion et un accès aux animations socio-culturelles, égalitaires sur tout le territoire. Leur implantation a lieu en deux phases, à partir de 1967 puis de 1972. Chaque phase débute avec un cahier des charges à destination d'une entreprise de construction et d'un ou plusieurs architectes. Deux ou trois équipes sont retenues pour concourir. Le programme précise que le montage doit être aisé et rapide, sans l'intervention de professionnels et sans que les éléments constructifs ne pèsent plus de 60 kg chacun. Les locaux doivent comprendre un foyer avec bar et sanitaires sur 150 m2 environ. Les exemplaires, envoyés en kits aux communes sélectionnées, sont montés par les jeunes sous la direction d'un agent technique. Le choix du terrain, sa viabilisation et la réalisation des fondations du club sont à la charge des municipalités.

➡ 4 modèles différents ont été réalisés par différentes sociétés.

Autres Mille Clubs des années 1975-2000 :

2. Capvern (65) modèle SEAL 1ere série
3. Montsauche-les-Settons (58) modèle BSM 1ere série (source CAUE71)
4. Saint-Benoît (86) modèle SCAC Ed-Kit
5. Mazingarde (62) modèle BSM 2eme série (source : archipostcard.profiction.net)

2

3

4

5

Pour la Commune de Soisy-Bouy, c'est l'association « Foyer Rural » qui s'est chargée du montage du Mille-Club avec un nombre important de bénévoles, sur un terrain gracieusement offert par un habitant de la Commune, Monsieur Germain DELOR.

En 2021, après presque 40 ans de service une page se tourne, le Mille-Club de Soisy-Bouy devrait bientôt accueillir un commerce de proximité. Une nouvelle structure plus moderne et adaptée aux nouvelles normes, la **salle Germain DELOR**, du nom du généreux donateur est désormais la nouvelle salle des fêtes du village.

L'établissement de 190m² comprend :

➡ un hall d'accueil de 14 m²
➡ un vestiaire
➡ des sanitaires dont un dédié au PMR
➡ une salle de réception de 160 m²
➡ un local rangement de 15 m²
➡ une loge des artistes de 15 m²
➡ une cuisine équipée de 19 m²
➡ une réserve de 8 m²
➡ un espace enfant/bébé de 9 m²

Maison des Jeunes - Le 4-5-78

Il peut accueillir jusqu'à 180 personnes debout.
Le règlement ainsi que les tarifs sont disponibles sur : https://www.mairie-soisybouy.fr/.

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 5 23/12/2021 16:16

Ancien cimetière de SOISY-BOUY

La rubrique cimetière
Commission ECAU

En 2013, la Commune a entrepris une lourde procédure de mise à jour des concessions dans le vieux cimetière près de l'Eglise. Des tombes datant de 1873 à 1942 commençaient fortement à se dégrader, représentaient un danger et n'étaient plus entretenues.

Cette année, une première opération d'exhumations a commencé et a permis de relever 28 tombes (travaux effectués par la société BRIOIS).

Un programme de réhabilitation est prévu pour aménager les emplacements devenus libres. Certaines places seront disponibles à l'achat et le reste sera agrémenté de bancs et de végétaux.

Nous procèderons bientôt à l'informatisation de l'ancien cimetière avec un registre dématérialisé et la mise en place d'un plan à jour.

Travaux éclairage public

La rubrique éclairage public
Commission TRX

La Commune a fait installer 3 points lumineux photovoltaïques, 2 à l'entrée et à la sortie de l'école primaire et 1 à la Ferme du Bois aux Dames.

Le lampadaire solaire est un type de lampadaire qui est alimenté par l'énergie solaire. Il est équipé de panneaux solaires qui captent la lumière du soleil pendant la journée, ce qui permet de produire de l'électricité qui est stockée dans des batteries, puis restituée la nuit pour l'éclairage. Le lampadaire devient ainsi autonome en énergie. Ils sont particulièrement recommandés pour l'éclairage de voirie car la ressource solaire est importante et régulière au fil de l'année. *(Source : Wikipédia).*

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 6 23/12/2021 16:16

IL EST GRAND TEMPS DE RALLUMER LES ÉTOILES !

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Déjà adoptée par de nombreuses collectivités voisines (Chalmaison, Ste Colombe, Maison-Rouge, Everly…), la question de l'extinction partielle de l'éclairage public a été abordée en conseil municipal et a fait l'unanimité. ***A partir du 1er février 2022****, le village bénéficiera d'un ciel étoilé bien visible entre minuit et 5h du matin.*

L'extinction partielle de l'éclairage public est un enjeu majeur !

☞ 5 bonnes raisons d'éteindre l'éclairage une partie de la nuit :

★REALISER DES ECONOMIES BUDGETAIRES

★LIMITER LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Selon l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'éclairage public représente 41 % de l'énergie consommée par les collectivités territoriales et 37 % de leur facture d'électricité. La mise en place de l'extinction de l'éclairage public permet aux communes qui l'ont adoptée, de réduire considérablement leur consommation d'énergie et par conséquent leur facture d'électricité. Ce dispositif est donc un moyen de lutter contre le gaspillage énergétique et de réaliser des économies.

★PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITE

L'éclairage public participe à l'augmentation des émissions de C02 dans l'atmosphère responsable de la production des gaz à effet de serre. L'interruption des éclairages artificiels peut donc être un moyen de lutter contre le changement climatique.

Cette interruption permet également de protéger la biodiversité et diminuer l'impact sur celle-ci. En effet, l'éclairage nocturne perturbe les écosystèmes en bouleversant la fréquence jour/nuit.

★GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITE DE NUIT ET PROTEGER LA SANTE HUMAINE

La lumière artificielle provoquée par l'éclairage public est responsable d'une partie importante de la pollution lumineuse. Elle affecte notamment le bien être des habitants et a un réel impact sur leur santé en perturbant leur horloge biologique et leur sommeil.

★PRESERVER LE CIEL NOCTURNE

La lumière artificielle provoquée par l'éclairage public masque aussi l'accès au ciel et la contemplation des étoiles. Supprimer l'éclairage, c'est favoriser la conservation du ciel.

☝ **La coupure de courant peut légitimement susciter des craintes mais les retours de gendarmerie sont formels :**

☞ ***L'impression d'insécurité ?*** D'après des enquêtes effectuées par les gendarmes, il n'y a pas plus de cambriolages lorsque la lumière est éteinte la nuit car ceux-ci se déroulent en général pendant la journée. Il y aurait même, au contraire une légère baisse des incivilités à ces moments-là.

☞ ***L'augmentation de la délinquance ?*** Le manque de luminosité limite les rassemblements de personnes troublant l'ordre public, la tranquillité ou susceptibles de commettre des dégradations de biens publics.

☞ ***La gêne pour les secours ?*** Les pompiers ont tout le matériel nécessaire pour intervenir où que ce soit avec des éclairages puissants pour agir en toute sécurité.

☞ ***La sécurité routière ?*** La nuit, le champ de vision est réduit donc on diminue la vitesse. La voiture décélère car le conducteur est plus attentif à la trajectoire et aux limites de la chaussée.

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 7 23/12/2021 16:16

La sécurité de nos administrés, une necessité.

La rubrique sécurité
Commission S2F

La défense extérieure contre l'incendie fait partie des attributions du Maire et de la Commune. Aussi, notre territoire possède un parc de 11 poteaux incendie dont 5 sont obsolètes. Pour maintenir et garantir la sécurité de ses administrés, les élus ont décidé d'entreprendre leur remplacement et ont fait le choix d'en changer 1 par an pour permettre un étalement des dépenses.

Un tel projet coûte 12 497,09 € pour 5 poteaux incendie. Le premier, en face de la Cucina, a été remplacé en 2021 (coût de l'opération 2 698.76 €).

Nouveau poteau incendie (rue du Bois aux Dames) ➡

Installation de deux Défibrillateurs Automatisés Externes (D.A.E)

La rubrique sécurité
Commission S2F

La commune s'est équipée de 2 Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) dont l'un est installé dans la nouvelle salle des fêtes Germain Delor et l'autre, sur le mur de façade de la mairie.

Ce dernier, installé à l'extérieur, est accessible à tous et garantit une libre visibilité à tout moment.

Qu'est-ce qu'un DAE ? C'est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque ; le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas. Il suffit simplement de placer les électrodes, le DAE fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou non.

Pour compléter cette installation et optimiser au maximum le secours, une vingtaine de personnes ont été formées à l'utilisation du DAE et aux gestes de 1er secours : personnel communal, élus, associations etc.

Formation du 15 septembre 2021 à la salle Germain DELOR ➡

Différentes études menées à l'échelle nationale ou européenne montrent de manière très claire que les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque dans des lieux publics ou privés sont beaucoup plus importantes quand un défibrillateur est à proximité. Cela montre l'importance pour les communes de s'équiper d'un DAE.

UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR

1. Ouverture de l'appareil.

2. Dénudez et placez les électrodes.

3. Préparation au choc électrique, éloignez les personnes présentes.

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 8 23/12/2021 16:16

Un nouvel outil de communication à destination des administrés.

La rubrique communication
Commission CAJE

Soucieux de se rapprocher encore un peu plus de ses habitants, la Commune à travers l'équipe Municipale, vient de doter le village d'un outil de communication supplémentaire par **l'application gratuite à télécharger « PanneauPocket »**. Ce système simple et efficace prévient **instantanément** les citoyens par notification sur les mobiles et tablettes des **alertes et des informations** de votre commune. Avec cette application, ce sont les informations qui viennent à vous.

A quoi sert PanneauPocket ?

Alertes météo, coupure réseau, travaux sur la voirie, évènements et manifestations ... Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connectés à l'actualité de votre commune, des communes voisines et de vos lieux de vacances favoris.

Grâce à PanneauPocket, la mairie informe en temps réel la population des informations et des alertes qui les concernent.

Depuis 2017, l'application 100% française est utilisée par plus de 2300 communes.

Accessible à tous gratuitement, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autres données personnelles des administrés. Quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket et mettre en favoris une ou plusieurs communes. Désormais, informations et alertes sont à portée de mains.

Pour information, nous sommes à votre disposition (aux horaires d'ouverture de la mairie) pour vous aider à installer et à prendre en main cet outil.

PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Opération reconquête des Hirondelles de fenêtres sur la Commune

La rubrique biodiversité
Commission CAJE

Constat : la population d'hirondelles a chuté de 80 % en deux décennies, et elles sont aujourd'hui en voie d'extinction et protégées. Pourtant, les hirondelles sont un maillon essentiel de la biodiversité. Pouvant manger jusqu'à 3 000 insectes par jour, elles sont même un allié des agriculteurs.

C'est pourquoi, la Commune installera d'ici peu, une trentaine de nichoirs à hirondelles répartis sur la Commune.

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 9 23/12/2021 16:16

Tonte et biodiversité

La rubrique environnement
Commission CAJE

La Commune a choisi de sous-traiter la tonte de certains espaces engazonnés a une entreprise spécialisée.
En ce qui concerne le terrain de foot, il a été retenu de réduire les tontes dans l'année pour :

➡ Amoindrir les coûts d'entretien sur des surfaces quasiment non utilisées

➡ Optimiser le retour d'une biodiversité locale

En attendant la naissance d'un nouveau projet, la municipalité a retiré les algecos devenus insalubres et dangereux.

Campagne de végétalisation 2021

En 2021, le projet de végétalisation de la Commune a été décidé et accordé.

Ce projet consiste à végétaliser le carrefour du pressoir, insérer des arbres dans la cour de l'école et de la salle Germain DELOR, rafraichir le massif sur talus et le dé bitumage du Tilleul dans la cour de la mairie.

Toutes ses plantations ont pour objectifs de rafraîchir les milieux en cas de canicule, d'absorber le CO2 présent dans l'atmosphère et de prévenir le ruissellement des eaux de pluie et donc les risques d'inondations.

Villes et villages fleuris

La rubrique embellissement
Commission CAJE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Il y a quelques semaines le Comité Villes et Villages fleuris était présent sur la commune afin d'apporter une expertise sur la façon dont la commune entretient, fleurit et reverdit ses espaces verts.

Fort de cette expertise, le conseil municipal souhaite mettre en place différents projets visant le retour du végétal où cela est possible. Le Comité s'est aussi attardé et apprécie la dynamique de fleurissement (façade de maison, massifs fleuris, plantes grimpantes, haies etc). Effectivement, le Comité a arpenté un grand nombre de rues afin d'apprécier le fleurissement communal et nous invite à accentuer nos efforts dans ce sens.

Ensemble et Solidaire de SOISY-BOUY

L'association a repris ses activités en 2021 en se réunissant tous les 1ers mardis du mois pour un goûter animé.
Le 28 novembre 2021, les Anciens se sont retrouvés pour le repas festif annuel à la nouvelle salle Germain DELOR dans une ambiance chaleureuse et amicale avec le respect des gestes barrières en vigueur.

Les participants étaient heureux de se retrouver et espèrent vous retrouver nombreux l'année prochaine. Pour s'inscrire et pouvoir profiter des différentes rencontres festives au cours de l'année, n'hésitez pas à contacter :

Mr GERMAIN (Président) : 06 68 80 09 25

ChaudFroid_H160xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 10 23/12/2021 16:16

Ouverture d'une nouvelle salle de classe

L'Inspectrice Académique nous a accordé l'ouverture d'une nouvelle salle de classe due à l'augmentation importante du nombre d'élèves de primaire.

En cette belle rentrée de septembre, voici comment la salle de réunion de la mairie s'est transformée en salle de classe.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame MONTAGU, nouvelle institutrice des CE2 et CM1.

Bibliothèque JEFF LARIVIERE

La bibliothèque Jeff LARIVERE, est ouverte au public le mardi de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 15h30 à 17h30 sauf vacances scolaires. La cotisation est de 3€ par personne à l'année, gratuit pour les enfants de – 3 ans. Vous pouvez trouver des livres pour toute la famille avec plus de 3000 ouvrages.

Nous pouvons réserver des livres ou autre support (CD, DVD, livre CD, ...) à votre demande.

Nous remercions toutes les personnes qui ont fait don de livres à la bibliothèque.

Contact :

Page FACEBOOK : **bibliothèque.jl@hotmail.fr**

Téléphone : **06.65.65.52.40**

Les bibliothécaires.

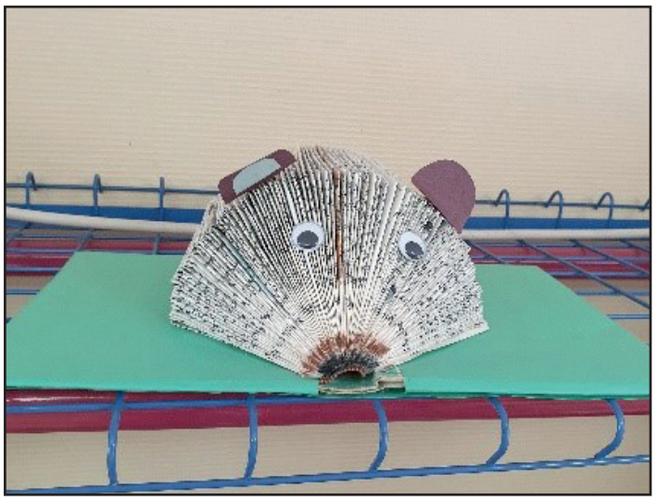

Projet en cours :
Une boîte à livres sera prochainement installée « Place des Tilleuls ».

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 11 23/12/2021 16:16

Un village joyeusement décoré !

La municipalité a décidé de ranimer la commune pour les fêtes de Noël, avec une trentaine de volontaires qui ont travaillé pendant 3 mois sur différents ateliers (lutins, bonhommes de neige en pneus, plaques de contreplaquées, palettes de bois, paquets cadeaux et chalet du père Noël).

Ces réunions se sont déroulées dans la joie et la convivialité.

La Commune leur a mis à disposition les fournitures nécessaires et a investi dans l'achat de guirlandes lumineuses.

Début décembre, les rues se sont habillées et animées de personnages sortis de l'imaginaire et de ces mondes féérique de Noël.

Le conseil municipal remercie vivement les participants pour leur aide ainsi que leurs divers dons, en espérant retrouver le même dynamisme l'année prochaine.

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 12 23/12/2021 16:16

Cérémonies

19 mars 2021
(Fin de la Guerre d'Algérie en 1962)

8 mai 2021
(Fin de la seconde Guerre Mondiale en 1945)

14 juillet 2021
(Prise de la Bastille en 1789)

11 novembre 2021
(Armistice de 1918)

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 13 23/12/2021 16:16

Aboiements intempestifs

Bon voisinage

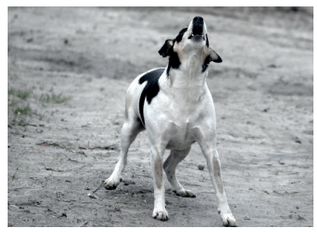

Des nuisances sonores ont été constatées. Nous vous rappelons qu'il est prévu par la loi que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. C'est moins l'intensité ou la force des aboiements mais davantage la répétition, la durée et le caractère nocturne qui sont pris en compte pour apprécier s'il y a ou non trouble du voisinage. Si après un accord à l'amiable et différentes démarches juridiques les aboiements persistent, le propriétaire du chien encourt une amende de 450 €.

Divagation d'animaux

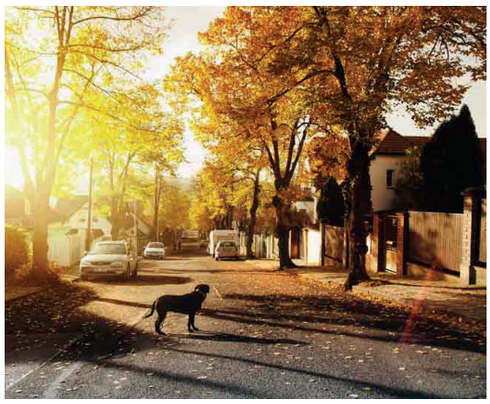

civilement comme indiqué à l'article 1385 du code civil, qu'ils soient sous leur garde ou qu'ils se soient égarés ou perdus. La divagation d'animaux est interdite sur les voies ouvertes à la circulation, qu'elles soient publiques ou privées. Le fait de laisser son animal, se promener sans surveillance dans la rue, entraîne non seulement la responsabilité civile de son propriétaire en cas de dommages (corporels ou aux propriétés d'autrui), mais aussi sa responsabilité pénale. L'infraction ainsi commise est une contravention de deuxième classe (amende pouvant aller jusqu'à 150 euros) prévue à l'article R 622-2 du code pénal.

De plus, veillez à ce que vos chiens ne puissent pas sauter vos murs et grillages, pensez aux facteurs, livreurs, marcheurs ...

Chats errants

Depuis quelques semaines une prolifération de chats errants a été signalée sur certains secteurs de la Commune.

L'attention des propriétaires de chats est appelée sur la **nécessité de faire stériliser leurs animaux domestiques** afin de prévenir une surpopulation génératrice de nuisances diverses : poubelles éventrées, déjections, miaulements et bagarres nocturnes, voire transmission de maladies.

RAPPEL : Nuisances sonores

Les bruits provenant de chaînes HI-FI, de hauts parleurs, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ou de la pratique d'activités ne doivent pas être audibles du voisinage entre **22h et 7h**. Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, telles que **tondeuses à gazon, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tronçonneuses** ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de **7h à 20h**, les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h30**, les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 14 23/12/2021 16:16

ÉTAT CIVIL 2021

Bienvenue à :

Cléa LEBOUVIER le 17 mars 2021
Amina GOUASMIA le 25 avril 2021
Anya DEBAKRE le 03 août 2021
Maylone MONTFORT le 30 octobre 2021
Élaïa DELACOUR le 17 novembre 2021

Naissance insolite

Le 23 juin 2021 à 16h10 une petite fille est née, route de Bray à SOISY-BOUY. La maman domiciliée à GOUAIX accompagnée de son frère a accouché dans la voiture, alors qu'ils étaient en route pour l'hôpital. Un agent de la Commune s'est trouvé sur place au bon moment pour commencer les soins et appeler les pompiers. Nous souhaitons la bienvenue à cette petite fille qui a vécu une incroyable naissance !

Ils se sont Pacsés...

Jérôme NICOLAS et Mylène CONSTANTIN le 12 octobre 2021 *[gauche]*
Xavier GAVIN-GABAS et Oriane GARAULT le 10 novembre 2021 *[droite]*

Ils nous ont quittés ...

Claudine LECLERC née FAIVRE-PIERRET le 20 janvier 2021
Georges GOUELLE le 24 janvier 2021
Denise HARDOUIN née LANTENOIS le 7 février 2021
Houria LAKHAL née KERMANI le 8 avril 2021
Madeleine CAJON née BERGÉ le 25 juin 2021
Huguette GUILVERT née PARIS le 27 juillet 2021
Odette GUIGUET née BERGER 31 juillet 2021
Max BROUILLARD-LEROY le 16 octobre 2021

Nous adressons nos condoléances aux parents

ChaudFroid_Ht60xLg90mm_SoisyBouy_A4_2022.indd 15 23/12/2021 16:16

ETS MULLER

PLOMBERIE CHAUFFAGE

RGE Chauffage+ 2017 — RGE QualiBois 2016 — De Dietrich

77650 SOISY BOUY - etsmuller.cyril@aol.com

01 60 58 10 30

DEVIS GRATUIT

POSE, ENTRETIEN,
DÉPANNAGE CHAUDIÈRE
FIOUL OU GAZ
SANITAIRE,
TRAITEMENT D'EAU
LOCAL TECHNIQUE PISCINE
POÈLE PELLET GRANULÉS

ENTREPRISE LEGRET

PAYSAGE ELAGAGE

Création & Entretien des espaces verts - Clôture
Élagage - Abattage - Essouchage
Fauchage - Broyage
Location de nacelles avec opérateur

-50% DE RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔTS(1)

(1) Pour les particuliers, selon la législation en vigueur.

01.60.67.20.97

fredericlegret@sfr.fr www.legretpaysage.fr

ENTREPRISE LEGRET - 8, rue des Écoles - 77650 SOISY-BOUY

GARAGE HUTPIN

Réparations automobiles toutes marques
Dépannage - Remorquage

6 bis, chemin de la Foret, 77114 GOUAIX
01 64 00 72 46 - 06 10 36 93 34 - garagehutpin@orange.fr

Éditions AG com

Agendas de poche - Bulletins Municipaux - Guides Pratiques & Touristiques - Plans de villes - Calendriers - Etc...

44 Rue des Mûres - 92160 ANTONY

07 72 37 52 92 - editions.agcom@gmail.com

ALVES PAVAGE

Pavage - Maçonnerie
T.P.

Bureau : 01 60 67 24 08
Port. : 06 48 16 89 77
email : georges.alvesferreira@laposte.net

35, avenue de la Gare - 77114 GOUAIX

CHAUD FROID Services

S.A.V. AGRÉE

Ludovic RODRIGUES chaudfroidservices@orange.fr

Froid industriel et commercial

Installation - Maintenance - Climatisation
Chauffage - Grandes cuisines

2, rue du Puits Godier - 77650 SOISY BOUY
Tél. 01 64 00 59 91 - Mobile 06 76 58 34 54